

Exertis Connect

ZI Buchelay 3000
BP 1126
78204 MANTES LA JOLIE CEDEX
FRANCE



Téléphone : 08 10 02 91 91 - Télécopie : 01 76 73 98 35

Page 1

FA41147148

Compte client : M140036

Contact : FOISSOTTE Mélinda

N° identif. intracomm. FR 00 827 498 460

N° commande Web/EDI : 102844641

Votre référence : BSP COM2102410/COM2102540

Adresse de livraison

TRANSGOURMET SERVICES
MR M MOURAH
17, RUE DE LA FERME DE LA TOUR
ZAC du Val Pompadour - CS10005
94460 VALENTON
FRANCE

SICONTRACT

POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER BP 253
13797 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

N° de commande CV41141796

N° expédition BL41167330 du 26/07/21

FACTURE N° FA41147148

Commercial

FERRE Isabelle

Date : 26-07-2021

Référence	Désignation	Pays origine	Quantité	Code unité	Prix unitaire	Montant
807555	Rallonge secteur tripolaire noire - 3,0 m	CN	10	PCS	6,9900	69,90
807556	Rallonge secteur tripolaire noire - 5,0 m	CN	10	PCS	9,7900	97,90
127435	CONVERTISSEUR DP VERS HDMI 20CM	CN	30	PCS	7,9100	237,30
					(Dont éco participation : 30 x 0,015)	
PORT	Franco de port				1	
Total HT hors éco participation	404,65				Total EUR HT	405,10
Montant total HT éco participation	0,45				TVA 20%	81,02
					Total EUR TTC	486,12

Nous contacter : 0810 02 91 91 (0,06€/mn + prix appel)

*1 Service Commercial

*2 Service Technique Après Vente

*3 Comptabilité

Vous souhaitez faire une demande de retour => Il vous suffit de vous connecter sur www.exertis-connect.fr dans votre espace client, rubrique assistance puis service après ventes. Et laissez vous guider.

Conditions de paiement

LCR AUTO SANS ACCEPTATION 30 jours da

Date d'échéance

26/08/21

Conditions de livraison

Transporteur

GENERICQUE

Notre banque

R.I.B.

I.B.A.N.

B.I.C. (SWIFT)

CREDIT DU NORD MANTES

30076 02115 16603300200 52

FR76 3007 6021 1516 6033 0020 052

NORDFRPP

CUC Exertis Connect

N° id. intracomm. : FR 25 348 940 206 - SAS au capital de 11 010 000 Euros - SIRET : 348 940 206 00058 - NAF : 4651Z - RCS Versailles

Loi 92-1442 du 31/12/92 : Cette facture devra avoir été réglée à sa date d'échéance, le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte, et tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux de 1,5% par mois. Loi 2012-387 du 22/03/12 tout retard de paiement entraînera une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Loi 80335 du 12/05/80 : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à parfait paiement.